



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 30 mai 2018 — N° 343

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. H. Plante (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Veillette, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de rendre hommage au Mouvement Personne d'abord du Québec métropolitain dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de rendre hommage au club de robotique de l'école secondaire de Chambly, honoré à la Finale nationale de robotique ArcelorMittal.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de rendre hommage à trois citoyens pour leur dévouement envers la communauté de Gouin.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la revue annuelle du Corps de cadets 2567, Dunkerque.

30 mai 2018

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de souligner l'initiative Ici, on s'engage contre la violence dans le cadre de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Denise Beaulieu pour ses 39 années de travail au Centre communautaire de loisir de la Côte-des-Neiges.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner la présence de diplômés de 1972 du Département de service social de l'Université de Sherbrooke.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Carrefour communautaire Montrose inc.

À 9 h 51, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

30 mai 2018

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Blais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel 2017 du Conseil de gestion de l'assurance parentale.
(Dépôt n° 4387-20180530)

M. Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel 2017 de la Société de développement de la Baie-James.
(Dépôt n° 4388-20180530)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 2 mai 2018 par M. Lemay (Masson) concernant la réservation de sites exclusifs sur les terres publiques pour les activités de chasse;
(Dépôt n° 4389-20180530)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 3 mai 2018 par M. Lemay (Masson) concernant les activités de chasse sur des terrains privés.
(Dépôt n° 4390-20180530)

30 mai 2018

Dépôts de rapports de commissions

Mme Richard (Duplessis), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 15, 16, 17, 18, 28 et 29 mai 2018, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 176, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail.

(Dépôt n° 4391-20180530)

M. Iracà (Papineau), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 29 mai 2018, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 186, Loi concernant l'acquisition de voitures additionnelles pour le métro de Montréal.

(Dépôt n° 4392-20180530)

Dépôts de pétitions

Mme Richard (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 311 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès aux services de sages-femmes sur la Côte-Nord.

(Dépôt n° 4393-20180530)

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 546 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition des sacs de plastique à usage unique dans les commerces.

(Dépôt n° 4394-20180530)

30 mai 2018

M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 138 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'abolition des sacs de plastique à usage unique dans les commerces.
(Dépôt n° 4395-20180530)

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 990 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation du crédit d'impôt non remboursable pour les personnes handicapées.
(Dépôt n° 4396-20180530)

M. Nadeau-Dubois (Gouin), au nom de Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 499 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'un service gratuit de repas du midi dans les écoles publiques du Québec.
(Dépôt n° 4397-20180530)

M. Ouellet (René-Lévesque) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3565 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'achèvement de la route 138 et la construction d'un pont sur le Saguenay afin de relier la Côte-Nord à Charlevoix.
(Dépôt n° 4398-20180530)

30 mai 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Ouellet (René-Lévesque) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 15 353 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'achèvement de la route 138 et la construction d'un pont sur le Saguenay afin de relier la Côte-Nord à Charlevoix.

(Dépôt n° 4399-20180530)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Lisée, chef de l'opposition officielle, dépose :

Une lettre, en date du 16 mai 2018, adressée à M. Gabriel Ste-Marie, Chambre des communes du Canada, par M. John Pecman, commissaire de la concurrence, concernant la fixation du prix de l'essence à Montréal.

(Dépôt n° 4400-20180530)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Couillard, premier ministre, dépose :

Copie d'un extrait du *Journal des débats*, concernant M. François Legault, ex-ministre de l'Éducation.

(Dépôt n° 4401-20180530)

Motions sans préavis

Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Nadeau-Dubois (Gouin), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant les centres de la petite enfance et les garderies privées; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 mai 2018

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), conjointement avec M. Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Rochon (Richelieu) et M. Lelièvre (Gaspé), présente une motion concernant la technologie de la chaîne de blocs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Montpetit, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Samson (Iberville), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme vigoureusement et unanimement son attachement à la liberté d'expression comme valeur intrinsèque du Québec, en référence à l'épisode subi par les employés et les journalistes du journal *Vice* de Montréal;

QU'elle réaffirme la valeur fondamentale de la liberté de presse, principe qui est essentiel à notre société;

QU'elle condamne tout geste d'intimidation à l'égard du travail journalistique;

QU'elle rappelle que nous vivons dans une société démocratique, pluraliste et tolérante.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 471 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

30 mai 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Khadir (Mercier), conjointement avec M. Heurtel, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Fournier (Marie-Victorin), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne que le mois de mai est le Mois du patrimoine asiatique;

QU'elle salue l'apport des citoyens et des citoyennes d'origine asiatique au rayonnement et à la prospérité culturelle, sociale et économique du Québec;

QUE l'Assemblée nationale félicite les organisateurs et l'ensemble de la population qui ont pris part aux activités organisées à Montréal dans le cadre de la 23^e édition du Festival Accès Asie, qui a eu lieu du 1^{er} au 27 mai 2018.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de procéder à l'audition du Directeur général des élections du Québec à l'égard du projet de loi n° 185, Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière;

30 mai 2018

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières;
 - la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 170, Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques.
-

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 152, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine du travail afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau.

Après débat, le rapport est adopté.

À 11 h 39, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

30 mai 2018

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Jolin-Barrette (Borduas) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les fluctuations importantes et souvent injustifiées du prix de l'essence au Québec ont des impacts négatifs pour les familles québécoises;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de mandater le Bureau de la concurrence du Canada afin d'enquêter sur les hausses généralisées du prix de l'essence au Québec.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 28 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 21 minutes 26 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

30 mai 2018

À la fin de son intervention, M. Marceau (Rousseau) propose :

QUE la motion du député de Borduas soit amendée de la manière suivante :

Après le deuxième paragraphe, ajouter le suivant :
« QU'elle dénonce le refus du Bureau de la concurrence du Canada d'enquêter sur les hausses généralisées du prix de l'essence au Québec et demande la création d'un Bureau de la protection des consommateurs du Québec ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les fluctuations importantes et souvent injustifiées du prix de l'essence au Québec ont des impacts négatifs pour les familles québécoises;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de mandater le Bureau de la concurrence du Canada afin d'enquêter sur les hausses généralisées du prix de l'essence au Québec;

QU'elle dénonce le refus du Bureau de la concurrence du Canada d'enquêter sur les hausses généralisées du prix de l'essence au Québec et demande la création d'un Bureau de la protection des consommateurs du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Jolin-Barrette (Borduas) et sur la motion d'amendement de M. Marceau (Rousseau), sous réserve de la permission de son auteur.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Copie de deux graphiques intitulés *West Texas Intermediate Crude*.
(Dépôt n° 4402-20180530)

30 mai 2018

À la fin de son intervention, M. Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose :

QUE la motion du député de Borduas soit amendée de la manière suivante :

À la première ligne, après le mot « reconnaisse », ajouter les mots « que les Québécois sont en droit de s'attendre à payer un prix adéquat pour l'essence qu'ils achètent au Québec et »;

À la deuxième ligne, supprimer les mots « et souvent injustifiées »;

À la troisième et quatrième lignes, supprimer les mots « au Québec » et les mots « négatif pour les familles québécoises »;

À la sixième ligne, remplacer le mot « mandater » par les mots « s'assurer que »;

À la sixième, septième et huitième lignes, remplacer les mots « afin d'enquêter sur les hausses généralisées du prix de l'essence au Québec » par les mots « dispose des ressources nécessaires pour effectuer une surveillance attentive des fluctuations récentes des prix de l'essence au Québec et qu'il rapporte à l'Assemblée nationale, le cas échéant, toute mise en garde à la suite de ses observations ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les Québécois sont en droit de s'attendre à payer un prix adéquat pour l'essence qu'ils achètent au Québec et que les fluctuations importantes du prix de l'essence ont des impacts;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de s'assurer que le Bureau de la concurrence du Canada dispose des ressources nécessaires pour effectuer une surveillance attentive des fluctuations récentes des prix de l'essence au Québec et qu'il rapporte à l'Assemblée nationale, le cas échéant, toute mise en garde à la suite de ses observations.

30 mai 2018

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Jolin-Barrette (Borduas) et sur la motion d'amendement de M. Marceau (Rousseau) et de M. Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, sous réserve de la permission de son auteur.

Au début de son intervention, M. Khadir (Mercier) propose :

QUE la motion du député de Borduas soit amendée de la manière suivante :

Après le deuxième paragraphe, ajouter le suivant : « Par ailleurs, que l'Assemblée nationale reconnaisse que la meilleure façon de régler le problème est de diminuer la consommation de produits pétroliers et que le développement de transport collectif est essentiel pour réaliser cet objectif ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les fluctuations importantes et souvent injustifiées du prix de l'essence au Québec ont des impacts négatifs pour les familles québécoises;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de mandater le Bureau de la concurrence du Canada afin d'enquêter sur les hausses généralisées du prix de l'essence au Québec;

Par ailleurs, que l'Assemblée nationale reconnaisse que la meilleure façon de régler le problème est de diminuer la consommation de produits pétroliers et que le développement de transport collectif est essentiel pour réaliser cet objectif.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Jolin-Barrette (Borduas) et sur les motions d'amendement de M. Marceau (Rousseau), de M. Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et de M. Khadir (Mercier), sous réserve de la permission de son auteur.

30 mai 2018

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Jolin-Barrette (Borduas) refuse les propositions d'amendement de M. Marceau (Rousseau), de M. Moreau, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et de M. Khadir (Mercier).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 472 en annexe)

Pour : **43** Contre : **54** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, propose que le projet de loi n° 162, Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives afin principalement de donner suite à certaines recommandations de la Commission Charbonneau, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, propose que le projet de loi n° 162 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude de deux amendements qu'elle indique.

La motion est adoptée.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

30 mai 2018

Commission plénière

Les amendements de Mme Thériault, ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, au projet de loi n° 162 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 162, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion proposant l'adoption du projet de loi n° 162.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 162 est adopté.

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 31 mai 2018, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 49, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 31 mai 2018, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

30 mai 2018

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Montpetit, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Samson (Iberville), M. Khadir (Mercier), M. Lelièvre (Gaspé) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 471)

POUR - 107

Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Reid (PLQ)
Auger (PLQ)	(Pontiac)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bergeron (PQ)	(Sherbrooke)	Lelièvre (IND)	Rochon (PQ)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Saint-Laurent)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Billette (PLQ)	Fournier (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Marie-Victorin)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Blais (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Blanchette (PLQ)	(Jonquière)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Bolduc (PLQ)	Giguère (PLQ)	Matte (PLQ)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	Ménard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boucher (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Boulet (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Bourcier (PQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	Soucy (CAQ)
Bourgeois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	Spénard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	St-Denis (IND)
Carrière (PLQ)	Huot (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (IND)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Jean (PQ)	(Vachon)	Thériault (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellette (PLQ)	Therrien (PQ)
Chevarie (PLQ)	Kelley (PLQ)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Cloutier (PQ)	Khadir (IND)	Paradis (CAQ)	Tremblay (PLQ)
Coiteux (PLQ)	Kotto (PQ)	(Lévis)	Turcotte (PQ)
Couillard (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Vallée (PLQ)
Cousineau (PQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	
de Santis (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	
Drolet (PLQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PLQ)	

30 mai 2018

Sur la motion de M. Jolin-Barrette (Borduas) :

(Vote n° 472)

POUR - 43

Bergeron (PQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Lisée (PQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Jean (PQ)	Maltais (PQ)	Rochon (PQ)
Bourcier (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)
Caire (CAQ)	Khadir (IND)	Martel (CAQ)	(Montarville)
Charette (CAQ)	Kotto (PQ)	Nadeau-Dubois (IND)	Samson (CAQ)
Cloutier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	Schneeberger (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
Fournier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Pagé (PQ)	Spénard (CAQ)
(Marie-Victorin)	LeBel (PQ)	Paradis (CAQ)	Therrien (PQ)
Gaudreault (PQ)	Leclair (PQ)	(Lévis)	Traversy (PQ)
(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Poirier (PQ)	Turcotte (PQ)

CONTRE - 54

Anglade (PLQ)	Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Leitão (PLQ)	Simard (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bernier (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	Simard (PLQ)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Melançon (PLQ)	(Dubuc)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Blais (PLQ)	(Pontiac)	Merlini (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Moreau (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Morin (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Nichols (PLQ)	Vien (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	
Carrière (PLQ)	Girard (PLQ)	Polo (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	Habel (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Reid (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	